



## A proximité d'une basse-cour

Par **corinne08**, le **06/09/2014** à **21:26**

Bonjour

Je viens de faire construire une maison sur un terrain à la campagne. Mon voisin d'en face a une basse cour dans son jardin avec des moutons, poules, dindons, oies, etc... cela apporte plein de mouches. Que puis-je faire ? a-t'il le droit d'élever ses animaux si près de ma maison ? combien de mètres doit-il laisser entre les deux habitations ?

Merci.

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **09:37**

Bonjour,

La question est complexe, d'autant que vous êtes le dernier arrivant.

Tout va dépendre de la taille, du statut de votre voisin (agriculteur ou non)...

Un lien pour commencer à réfléchir :

<http://www.poulaillerdesign.com/content/24-la-reglementation-autour-du-poulailler-legislation>

Par **aguesseau**, le **07/09/2014** à **11:46**

bjr,

il n'est pas anormal que des propriétaires à la campagne élèvent des animaux domestiques. la question à poser, serait plus exactement, était-il judicieux de construire une maison à la

campagne surtout quand le voisin élève des animaux domestiques.  
sans oublier que l'installation de votre voisin est antérieure à la vôtre et que vous pouviez constater cette situation avant de faire construire.  
c'est le même problème que les personnes qui font construire des chalets à la montagne et qui ne supportent pas le bruit des cloches des vaches.  
votre seule possibilité c'est d'invoquer devant un tribunal un trouble anormal de voisinage.  
mais vous n'empêcherez pas qu'il y ait plus de mouches à la campagne qu'en ville.  
cdt

Par **alterego**, le **07/09/2014 à 12:50**

Bonjour,

Moutons, poules, dindons, oies, mouches et autres promiscuités dérangent et polluent moins que les "c..s" qui eux pullulent partout.

Je vis dans une ville de 350000 habitants, si vous voulez on échange mais vous le regretterez vite.

Profitez du bonheur que vous avez de vivre à la campagne.

Cordialement

Par **mtrelau**, le **04/09/2015 à 14:57**

C'est une question délicate mais il est effectivement un peu surprenant de ne découvrir cela que maintenant.

On pense souvent que la campagne est silencieuse et tranquille, mais c'est loin d'être le cas. Profitons de la nature à la campagne, sinon nous allons bientôt tout bétonner...

Par **Lag0**, le **04/09/2015 à 15:18**

Bonjour mtrelau,

Inutile de remonter un sujet qui sommeille depuis un an pour ne rien apporter de plus au niveau juridique.

Merci.

Par **amajuris**, le **04/09/2015 à 17:46**

comme le disait un humoriste bien connu, l'idéal serait de construire les villes à la campagne.